



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 12 décembre 2016, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2016-DM-022	97, 33 ^e Avenue	13-H	2 662 310	Permettre de régulariser l'empiétement des aires de stationnement en cour avant avec une largeur de 7,50 mètres au lieu de 5 mètres, tel qu'exigé par l'article 10.1.1.7 du règlement de zonage 6200; en autorisant de diminuer le nombre de cases de stationnement à 3 au lieu de 4 tel qu'exigé par l'article 10.1.2.2 du règlement de zonage 6200.
2016-DM-023	382 à 384, boulevard Adolphe-Chapleau	15-C	5 685 993 et 5 685 994	Permettre l'installation de deux enseignes apposées à plat sur le bâtiment ayant une superficie de 3,62 m ² chacune au lieu de 3 m ² , tel qu'exigé par l'article 8.3.1 alinéa 3 du règlement de zonage 6200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2016, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 14 novembre 2016.


Charles-Hervé Aka
Greffier